

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 11 octobre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages à l'Hôtel de Ville de Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 5 octobre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 5 octobre 2021

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT

**Ont donné pouvoir :**

Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Florence DUQUESNE  
Nadine LECHATTELLIER a donné pouvoir à Anne ROELANDT  
Angélique MOUROCQ a donné pouvoir à Patrice MÈCHE  
Godwill BABALAO a donné pouvoir à Laëtitia BOISSÉE

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20211011-21\_03869-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2021  
Date de réception préfecture : 18/10/2021

**Absents excusés :** Patrick FENOUIL et Isabelle LEPESTEUR

| Nombre de conseillers  | Vote à la majorité | Nature de l'acte : 3-1  |
|--|--------------------|---|
| - en exercice : 29   | - pour : 22        | Date de publication = date de<br>télétransmission au contrôle de légalité |
| - présents : 23  | - contre : 1       |   |
| - votants : 27   | - abstention : 4   |   |
| Secrétaire de séance : Benoît BALAIS   |                    |   |
| Le compte-rendu du conseil municipal du 26 juillet 2021 a été adopté à l'unanimité |                    |   |

**DÉL-2021/121 – Commune déléguée de Saint-Germain-du-Crioult – Acquisition des parcelles cadastrées  
585AB n° 210, 251 et 252**

Monsieur et Madame Francis BOULAIS, propriétaires des parcelles cadastrées 585AB n°201, 251 et 252, souhaitent les vendre au prix de 60 000 €.

La proximité de Condé sur Noireau permet à la commune déléguée d'être un véritable pôle relai de proximité.

Cet emplacement d'une surface d'environ 874 m<sup>2</sup> (ancien garage + parking autour) le long de la RD 512 (axe de Vire) représente un réel potentiel et la commune souhaite conforter ses commerces de proximité. En effet, le projet serait de construire en lieu et place du garage des cellules commerciales pour les louer ou les vendre à des commerces de proximité. Le PLU de la commune classe cette parcelle en Ua qui autorise les commerces et activités de service.

Ce projet serait une opportunité pour affirmer une séquence de centre-bourg en venant renforcer les aménagements passés (voirie, stationnement, zone 30 avec plateau sécurisé pour les piétons).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à LA MAJORITE DE 22 VOIX POUR, 1 OPPOSITION ET 4 ABSTENTIONS

- **DÉCIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées 585AB n°210, 251 et 252 auprès de Monsieur et Madame Francis BOULAIS au prix de 60 000 € l'ensemble,
- **DÉSIGNE** Maître Soline DAMEME (SCP FIEVET, MARIE et DAMEME) 3, Rue Saint-Martin Condé sur Noireau 14110 Condé en Normandie pour la rédaction des actes nécessaires
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 11 octobre 2021  
Le Maire, Valérie DESQUESNE

